
LA LOI EUROPÉENNE SUR LES OCÉANS

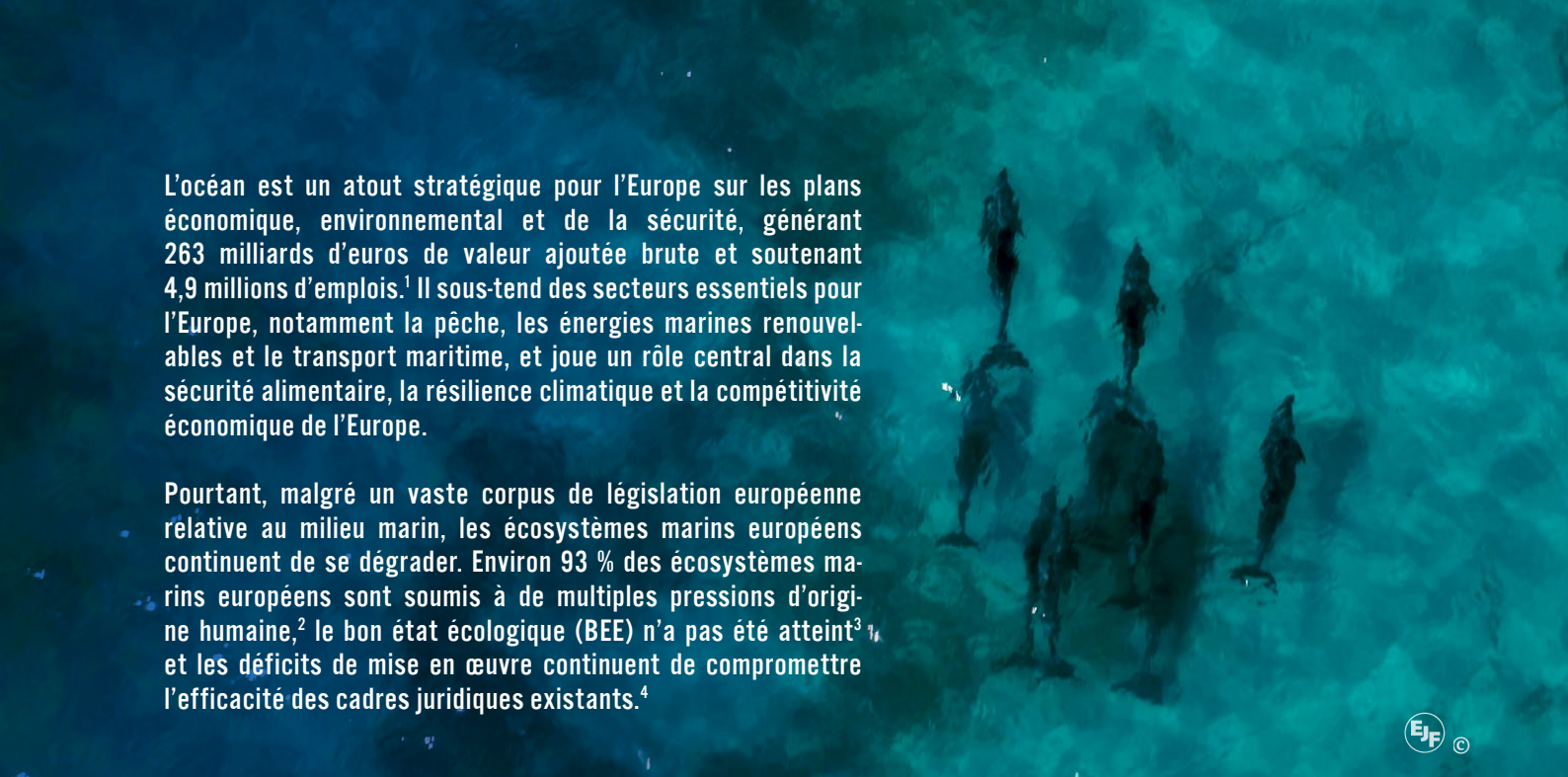
Concrétiser la gouvernance des océans



Credit: Arnaud Abadie



Protecting People and Planet



L'océan est un atout stratégique pour l'Europe sur les plans économique, environnemental et de la sécurité, générant 263 milliards d'euros de valeur ajoutée brute et soutenant 4,9 millions d'emplois.¹ Il sous-tend des secteurs essentiels pour l'Europe, notamment la pêche, les énergies marines renouvelables et le transport maritime, et joue un rôle central dans la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la compétitivité économique de l'Europe.

Pourtant, malgré un vaste corpus de législation européenne relative au milieu marin, les écosystèmes marins européens continuent de se dégrader. Environ 93 % des écosystèmes marins européens sont soumis à de multiples pressions d'origine humaine,² le bon état écologique (BEE) n'a pas été atteint³, et les déficits de mise en œuvre continuent de compromettre l'efficacité des cadres juridiques existants.⁴



Cette situation ne constitue plus uniquement un enjeu environnemental. La dégradation écologique affaiblit de plus en plus la résilience économique, la sécurité maritime et l'autonomie stratégique de l'Europe. Une gouvernance fragmentée, une application insuffisante de la législation et l'accumulation des pressions créent des vulnérabilités croissantes pour la productivité des pêcheries, les infrastructures offshore, les ressources marines, les systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement maritimes.

À une époque marquée par des pressions géopolitiques croissantes et une concurrence accrue pour l'accès aux ressources marines, la crédibilité de l'Union européenne en tant que chef de file mondial en matière de gouvernance des océans dépendra de sa capacité à faire appliquer des règles contraignantes dans ses propres eaux.

La loi européenne sur les océans représente une occasion cruciale de passer d'engagements fragmentés à une mise en œuvre effective et à l'obtention de résultats mesurables, tout en établissant un cadre plus cohérent et plus efficace pour la gouvernance des océans de l'Union européenne. Toutefois, elle ne doit pas devenir un instrument de déréglementation visant à affaiblir les protections environnementales. La sécurité écologique doit constituer une condition préalable à la sécurité économique, à la résilience maritime et à l'autonomie stratégique de l'Europe.

Principales recommandations :

Pour relever ces défis et garantir une gestion durable et transparente de 100 % des eaux de l'Union européenne, la loi européenne sur les océans devrait s'articuler autour de cinq priorités :

- 1** Faire du bon état écologique (BEE) la référence écologique contraignante pour l'ensemble des secteurs maritimes, en exigeant que les activités démontrent leur compatibilité avec le BEE avant toute autorisation ou attribution de l'espace maritime.
- 2** Rendre juridiquement contraignant l'objectif de l'Union européenne visant à protéger 30 % de son espace marin, dont 10 % sous protection stricte, et garantir des exigences de gestion efficaces.
- 3** Renforcer la transparence et la redevabilité grâce à un suivi harmonisé, à des mécanismes de reporting public et à une application efficace de la législation.
- 4** Renforcer la gouvernance intégrée des océans grâce à une planification de l'espace maritime plus robuste et à une meilleure coordination à l'échelle des bassins maritimes.
- 5** Aligner les financements de l'Union européenne sur les objectifs environnementaux, en supprimant progressivement les soutiens aux pratiques préjudiciables et en accordant la priorité à la restauration des écosystèmes ainsi qu'aux activités à faible impact.

1 Objectif stratégique : assurer une gestion durable et transparente de 100 % des eaux de l'Union européenne

Afin de renforcer la résilience économique et l'équité sociale, la loi européenne sur les océans devrait garantir que l'ensemble des eaux de l'Union européenne soient gérées de manière durable dans le respect des limites écologiques, conformément aux principes internationaux émergents relatifs à une « gestion durable à 100 % des océans ».⁵ Le meilleur moyen de garantir une économie océanique prospère et le bien-être des communautés côtières est d'investir dans la santé des écosystèmes marins.

Cela suppose de s'éloigner d'un modèle qui commence par répartir l'espace maritime entre des secteurs concurrents avant de s'intéresser aux incidences environnementales, au profit d'un cadre de gouvernance dans lequel les limites écologiques définissent les conditions d'exercice des activités maritimes.⁶

À cet égard, les objectifs 30x30⁷ et le bon état écologique (BEE) devraient être établis comme la référence écologique contraignante pour l'ensemble des usages de l'océan, tandis que l'approche écosystémique devrait définir les modalités de mise en œuvre de ces objectifs dans la pratique.

Cette priorité stratégique se traduira par les résultats clés suivants :

• Des écosystèmes marins en bonne santé

La bonne santé des écosystèmes marins ne constitue pas un simple complément aux politiques économiques. Elle constitue le socle écologique dont dépend l'économie maritime européenne.

Une gestion durable efficace des eaux marines de l'Union européenne permettra le rétablissement des écosystèmes marins et renforcera leur résilience à long terme. Cela

contribuera à progresser vers l'atteinte du bon état écologique (BEE) dans l'ensemble des bassins maritimes, à réduire les pressions environnementales cumulées et à renforcer l'efficacité des aires marines protégées (AMP).

Cela comprend la restauration de l'intégrité des fonds marins, la protection des écosystèmes de carbone bleu et la réduction des pressions cumulées exercées par des activités telles que le chalutage de fond, la pollution et l'aménagement des zones côtières.





Credit: iStock / pilesasmiles

• La sécurité écologique comme fondement de la sécurité économique

La gestion des usages de l'océan dans le respect des limites écologiques favorisera une économie océanique résiliente et durable. Cela permettra de préserver la productivité à long terme des écosystèmes marins, de soutenir la durabilité du secteur des pêches et de garantir la viabilité économique à long terme des activités maritimes, y compris le développement durable des secteurs émergents.

Seuls des écosystèmes marins sains et résilients peuvent soutenir la productivité du secteur des pêches, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des communautés côtières et les investissements à long terme dans des secteurs tels que les énergies marines renouvelables et les infrastructures bleues. La dégradation écologique affaiblit à terme la résilience économique de l'Europe, accroît ses dépendances stratégiques et renforce les vulnérabilités liées aux ressources marines et aux chaînes d'approvisionnement maritimes.

En améliorant la prévisibilité, en réduisant les conflits d'usage et en renforçant la cohérence réglementaire, une gouvernance efficace des océans peut également créer un cadre plus stable et plus transparent pour les investissements durables et la planification à long terme dans l'ensemble des secteurs maritimes.

• Une gouvernance des océans équitable et inclusive

L'amélioration des cadres de gouvernance devrait conduire à une répartition plus équilibrée et plus transparente de l'espace maritime, réduisant ainsi les conflits entre les secteurs tout en garantissant une prise en compte équitable du secteur des pêches, des communautés côtières et des objectifs de conservation dans les processus de planification de l'espace maritime. Cela suppose également une participation effective des parties prenantes, des évaluations des incidences sectorielles et un accès équitable aux processus décisionnels, en particulier pour les pêcheurs artisanaux et les communautés côtières les plus touchées par les nouvelles mesures de gestion.

À cet égard, la loi européenne sur les océans devrait intégrer plus fortement les dimensions sociales et les droits humains dans la gouvernance des océans, afin de garantir que les objectifs de durabilité soient mis en œuvre de manière équitable, inclusive et socialement juste. Il sera essentiel de soutenir des voies de transition justes afin de garantir que les objectifs de durabilité des océans renforcent, plutôt qu'ils ne compromettent, la résilience sociale et économique.

2 De l'ambition à la mise en œuvre : un cadre de gouvernance solide pour les océans de l'Europe

Si les récents débats sur la planification de l'espace maritime⁸ mettent à juste titre en lumière la concurrence croissante entre le secteur des pêches, les énergies marines renouvelables, le transport maritime, l'aquaculture et les objectifs de conservation, la loi européenne sur les océans ne doit pas devenir un instrument de réaffectation de l'espace maritime entre les secteurs au détriment du rétablissement des écosystèmes. Sa fonction première devrait être de garantir que toutes les activités maritimes soient planifiées et gérées dans le respect de limites écologiques contraignantes.

Un cadre de gouvernance plus solide et plus cohérent est nécessaire pour renforcer la résilience maritime de l'Europe et réduire les vulnérabilités stratégiques liées à une surveillance fragmentée, à une application insuffisante de la législation et à la pression croissante exercée sur les ressources et les infrastructures marines.

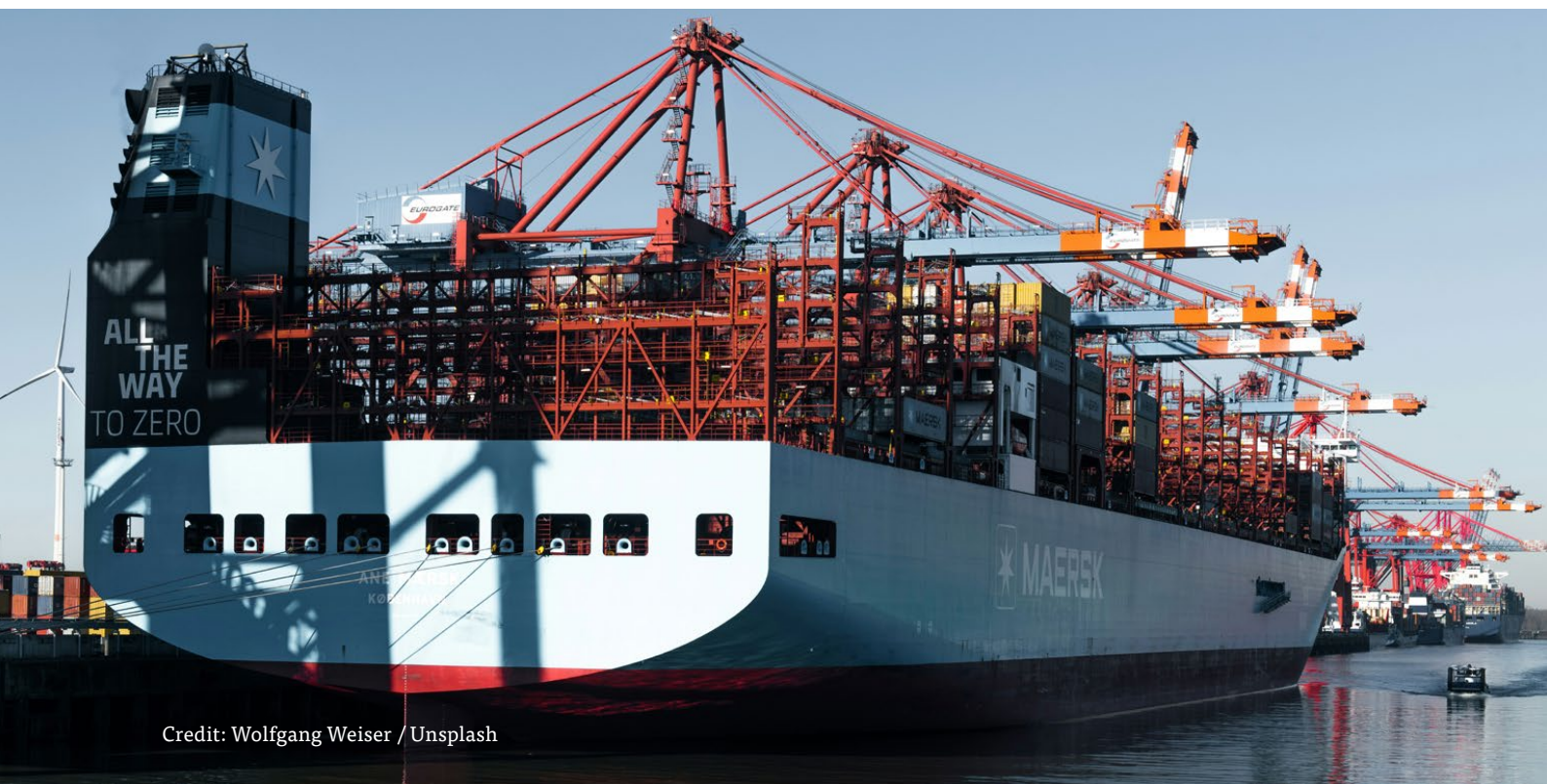
La loi européenne sur les océans devrait donc mettre en place l'architecture de gouvernance nécessaire pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des politiques existantes de l'Union européenne. Cela passe notamment par une meilleure coordination, un meilleur alignement des cycles de planification, un renforcement du suivi et de l'obligation de rendre compte, ainsi que par l'implication des secteurs maritimes en tant que partenaires dans la réalisation des objectifs de durabilité des océans.

• Une planification de l'espace maritime renforcée

Sans une gouvernance plus solide, la planification de l'espace maritime risque davantage d'exacerber les conflits que de les résoudre. Elle devrait donc servir d'outil stratégique pour coordonner les usages de l'océan dans le respect des limites écologiques. Les États membres devraient être tenus d'identifier les contraintes écologiques, notamment les impacts cumulés, les interactions terre-mer et les liens entre climat et biodiversité, avant toute attribution de l'espace maritime. Les limites écologiques doivent constituer le fondement de la planification de l'espace maritime et de la prise de décision, et non un simple critère parmi d'autres.

Dans le respect de ces limites, la loi européenne sur les océans devrait renforcer la coordination à l'échelle des bassins maritimes pour les activités présentant des implications transfrontalières évidentes, notamment les énergies marines renouvelables, le transport maritime, la pêche et les aires marines protégées. Les décisions relatives à l'affectation de l'espace maritime devraient être guidées par des critères transparents tenant compte de la sécurité alimentaire et énergétique, de la résilience des écosystèmes et des incidences sur les communautés côtières.

Une planification de l'espace maritime plus cohérente et plus transparente peut également contribuer à réduire les conflits entre les secteurs maritimes en établissant des références écologiques plus claires, des critères d'attribution transparents et une plus grande prévisibilité pour les usagers de l'océan.⁹



• Une gestion des océans fondée sur la science

Une gouvernance efficace repose sur des systèmes de connaissances robustes et intégrés. Si l'Union européenne dispose d'infrastructures de données solides (EMODnet, Copernicus, AEE), celles-ci demeurent fragmentées.

La loi européenne sur les océans devrait améliorer l'intégration et l'interopérabilité des données, renforcer les systèmes d'observation des océans et améliorer le suivi des activités humaines en mer afin de soutenir une gestion adaptative fondée sur les écosystèmes, tout en garantissant des exigences proportionnées et efficaces en matière de collecte de données et de reporting.

Une interface science-politique renforcée est nécessaire pour garantir que les décisions relatives à la pêche, à la planification de l'espace maritime et aux mesures de conservation reposent systématiquement sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur le principe de précaution.

Une plus grande cohérence, un meilleur suivi, une coordination intersectorielle renforcée et une transparence accrue permettraient également de renforcer la capacité de l'Union européenne à détecter et à gérer les risques de sécurité affectant les eaux européennes, les infrastructures offshore et les actifs maritimes stratégiques, en particulier dans un contexte de menaces hybrides sans précédent visant les activités liées à l'océan, le trafic maritime et les infrastructures critiques sous-marines.¹⁰

• Responsabilisation et cadre de mise en œuvre

Comblant le déficit de mise en œuvre nécessite un renforcement de la transparence et de la surveillance. La loi européenne sur les océans devrait établir un cadre cohérent de responsabilisation comprenant des systèmes de suivi harmonisés, des mécanismes transparents de communication des informations au public, une participation structurée des parties prenantes et des évaluations régulières, par la Commission, des performances des États membres.

Ce cadre devrait également comprendre des indicateurs de conformité clairs, des tableaux de bord publics et des mécanismes de déclenchement explicites permettant à la Commission de prendre des mesures d'exécution, y

compris l'ouverture de procédures d'infraction lorsque les États membres ne respectent pas la législation environnementale de l'Union européenne. Pour le secteur de la pêche en particulier, il conviendrait de donner la priorité à l'alignement sur les dix principes de la Charte mondiale pour la transparence des pêches¹¹ afin de renforcer la responsabilisation.

L'objectif doit être de garantir que les engagements politiques se traduisent par des résultats mesurables et une mise en œuvre effective dans l'ensemble des eaux de l'Union européenne.

• Aligner les financements sur les objectifs de durabilité des océans

Les investissements publics doivent soutenir, et non compromettre, la résilience écologique et économique à long terme de l'Europe. Pour combler le fossé entre les engagements et leur mise en œuvre, la loi européenne sur les océans devrait associer une feuille de route claire pour sa mise en œuvre aux instruments de financement de l'Union européenne. Une récente analyse du Parlement européen souligne la nécessité de disposer de financements adéquats et stables pour soutenir la gouvernance des océans et renforcer la résilience à long terme des communautés côtières.¹²

La loi européenne sur les océans devrait garantir le respect de trois principes de financement : la conditionnalité bleue (subordonner les financements au respect des obligations environnementales), la conditionnalité spatiale (aligner les financements sur la planification de l'espace maritime et les objectifs de conservation) et l'investissement intelligent (accorder la priorité à la restauration des écosystèmes, à la pêche durable, à l'innovation à faible impact et aux solutions à usages multiples).

Les financements publics ne devraient pas soutenir des activités qui compromettent l'atteinte du bon état écologique (BEE), notamment les pratiques de pêche préjudiciables ou les atteintes aux habitats protégés. Il sera essentiel de réorienter les soutiens financiers vers la pêche à faible impact, la restauration des écosystèmes et des mesures de transition juste afin de garantir l'équité et la résilience à long terme dans l'ensemble des secteurs maritimes.



La voie à suivre

La loi européenne sur les océans intervient à un moment charnière pour l'Europe.

L'Union européenne ne peut bâtir sa compétitivité à long terme, sa résilience énergétique et son autonomie stratégique sur des écosystèmes marins dégradés et une gouvernance fragmentée.

Cette loi offre l'occasion de :

- renforcer la résilience maritime de l'Europe ;
- réduire les vulnérabilités stratégiques ;
- soutenir une croissance économique durable ;
- améliorer la mise en œuvre de la législation existante ;
- rétablir la crédibilité de l'Union européenne en matière de gouvernance des océans.

En définitive, le succès de la loi européenne sur les océans dépendra de sa capacité à produire des résultats écologiques mesurables, à renforcer la responsabilisation et à mettre en place un cadre de gouvernance cohérent capable de garantir la résilience environnementale, économique et stratégique de l'Europe.



- 1 Commission européenne. (2025). *The EU Blue Economy Report 2025*. <https://data.europa.eu/doi/10.2771/2333701>
- 2 Agence européenne pour l'environnement (AEE) (2019). *Marine Messages II: Navigating the Course Towards Clean, Healthy and Productive Seas*.
- 3 Commission européenne (2020). Rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (directive 2008/56/CE) {COM(2020) 259 final}
- 4 Agence européenne pour l'environnement (2024). *Healthy Seas, Thriving Fisheries: Transitioning to an Environmentally Sustainable Sector*. Publications ISBN : 978-92-9480-675-8 – ISSN : 2467-3196 – doi : 10.2800/85288
- 5 High Level Panel for a Sustainable Ocean Economy, *Transformations for a Sustainable Ocean Economy* (2020); Ocean Panel Action Agenda for “100% Sustainable Ocean Management”.
- 6 High Level Panel for a Sustainable Ocean Economy, *100% Sustainable Ocean Management*, pp. 6–7: *ecosystem-based planning and integrated ocean governance*.
- 7 COP de la CDB, 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Décision 15/4. Convention sur la diversité biologique.
- 8 Parlement européen, Rapport sur l'incidence de la mise en œuvre de la directive 2014/89/UE sur la planification de l'espace maritime sur les pêcheries dans certaines zones de pêche et certains bassins maritimes, 23.4.2026 – (2024/2126[INI])
- 9 High Level Panel for a Sustainable Ocean Economy, *100% Sustainable Ocean Management*, pp. 5–6: *reducing competition and avoiding conflicts through integrated planning*.
- 10 Commission européenne. (2025). Livre blanc pour une défense européenne – Préparation à l'horizon 2030. https://commission.europa.eu/document/download/e6d5db69-e0ab-4bec-9dco-3867b4373019_en.
- 11 La Charte mondiale pour la transparence des pêches est un cadre reconnu à l'échelle internationale qui énonce dix principes pratiques visant à améliorer la transparence et la responsabilisation dans le secteur de la pêche autour de trois domaines clés : l'identité et les informations relatives aux navires, les activités de pêche, ainsi que la gouvernance et gestion des pêches. Ces principes se veulent pragmatiques et faciles à mettre en œuvre : ils reposent sur des mesures dont le coût est faible, voire nul, s'appuyant sur des informations que les gouvernements recueillent déjà ou auxquelles ils peuvent facilement accéder. <https://fisheriestransparency.net/wp-content/uploads/2024/09/Coalition-for-Fisheries-Transparency-Global-Charter-2024-FR.pdf>
- 12 Parlement européen. (28 avril 2026). Résolution du Parlement européen du 28 avril 2026 sur le rôle de la diplomatie des océans pour la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture de l'Union européenne (2025/2054[INI]) [P10_TA(2026)0121].



Protecting People and Planet

Environmental Justice Foundation (EJF)

Gensurco House, 3-5 Spaffield Street, London, EC1R 4QB, UK

tél. : +44 (0) 207 239 3310, info@ejfoundation.org, ejfoundation.org